

NOTE DE SYNTHÈSE DES PROBLÉMATIQUES LIÉES À LA GESTION DURABLE DES RESSOURCES FORESTIÈRES ET FAUNIQUES.

(A l'attention du Ministre pour sa rencontre avec la Direction Nationale des Eaux et Forêts de Janvier 2013).

I- Rappel de la mission de la DNEF et des problématiques liées à la gestion des ressources forestières et fauniques

La Direction Nationale des Eaux et Forêts a pour mission d'élaborer les éléments de la politique nationale en matière de conservation des eaux et des sols, de lutte contre la désertification, de gestion durable des forêts, des zones humides, de la faune sauvage et de son habitat, de préservation de la diversité biologique des espèces de faune et de flore sauvages, de promotion et de valorisation des produits de la forêt et de la faune sauvage et d'assurer la coordination et le contrôle de sa mise en œuvre.

A cet égard, la DNEF est chargée : de i) concevoir, suivre et mettre en œuvre des études d'inventaires et de cartographie des forêts et de la faune sauvage, les stratégies et programmes nationaux d'aménagement des forêts, des zones humides, des programmes nationaux de conservation des eaux et sols ;ii) d'élaborer la réglementation relative à la conservation et à l'utilisation durable des forêts , de la faune sauvage et de son habitat et en assurer l'application ;iii) contribuer à l'élaboration et la mise en œuvre des normes nationales en matière d'aménagement et d'exploitation des forêts et de la faune sauvage ; iv) participer aux négociations des Conventions, Accords et Traités Internationaux relatifs à la conservation et l'utilisation durable de la flore et de la faune sauvage

L'accomplissement de cette mission pose un certain nombre de problématiques à savoir :

- La conduite d'un reboisement efficient ;
- L'exploitation du bois énergie ;
- La lutte contre les feux de brousse ;
- L'aménagement des forêts ;
- Le renforcement des capacités des agents forestiers et des autres acteurs
- Le contrôle forestier.
- La gestion des aires protégées
- Le financement ;
- La communication ;
- La gestion efficace des projets et programmes ;
- La mise en œuvre de la Grande Muraille Verte.

1- La conduite d'un reboisement efficient :

Depuis la première République, le Mali avait pris conscience de l'importance du reboisement. De ce moment à nos jours, l'activité de reboisement a toujours été menée à chaque hivernage sur la base de plusieurs slogans (Sahel vert, portes d'entrée et de sortie des villes, Bosquet Boubacar Diallo, opération pour un Mali Vert, etc). Les résultats du reboisement sont hélas très mitigés dans la mesure où la plupart des plantations échouent faute d'entretien et de suivi. Au regard de ces enseignements, l'option est désormais prise de réaliser des plantations qui seront rigoureusement suivies et entretenues. Une innovation importante sera menée au cours de la campagne de reboisement 2013 par la réalisation d'une clôture en grillage ou en fil de fer barbelé d'environ 2000 ha dans la forêt classée de la Faya qui au-delà du reboisement qui y sera effectué favorisera la régénération naturelle. On expérimentera également la contractualisation de certaines opérations de reboisement avec des associations de femmes et de jeunes.

Il est important de rappeler que les prévisions du reboisement 2013 vont transpirer du Plan d'action quinquennal de reboisement 2010-2014. L'accent sera mis sur la production et la plantation d'essences locales. La promotion de la production de plants par les pépiniéristes privés sera encouragée. Les missions de suivi évaluation des résultats de la campagne de reboisement 2012 dont les termes de référence sont transmis au cabinet seront mises à profit pour réaliser le diagnostic participatif pour les préparatifs de la campagne de reboisement 2013.

2- L'exploitation des ressources forestières :

Les massifs forestiers restent soumis à de très fortes pressions humaines liées aux prélèvements excessifs de bois énergie (bois de chauffe et charbon de bois), bois de service et bois d'œuvre. L'essentiel de ces ressources forestières provient du bassin d'approvisionnement de Bamako. La forte consommation en bois énergie s'explique par le fait qu'elle rentre pour 90% dans la consommation des ménages. Cette consommation va logiquement s'accroître en raison de la suppression progressive de la subvention du gaz butane. Il est important de souligner que depuis quelques années les besoins de consommation en bois énergie dépassent largement le potentiel disponible des massifs forestiers. En effet les schémas d'approvisionnement de la ville de Bamako et de treize autres villes secondaires du Mali évaluent les besoins de consommation annuelle desdites localités à **11 000 000 stères/an** contre un potentiel disponible de **9 500 000 Stères/an** soit un gap de **1 500 000 stères/an**.

La stratégie de création des marchés ruraux de bois dont le but est de rationaliser l'approvisionnement des centres de consommation de bois énergie a malheureusement contribué à la dégradation des forêts faute d'un suivi régulier, d'un contrôle forestier efficace et d'une mauvaise organisation des structures rurales de gestion de bois (SRGB). Les mesures sont prises depuis 2011 pour fermer tous les marchés ruraux non fonctionnels et le suivi de ceux qui sont opérationnels.

Les besoins sans cesse croissants des populations en bois énergie ont accru la convoitise des ressources forestières par les populations qui en ont fait un fonds de commerce. En effet, de nombreuses populations rurales ont pratiquement

abandonné les champs pour s'adonner à l'exploitation sauvage des forêts qui procure de l'argent frais et rapide.

Cette situation est exacerbée par l'exportation frauduleuse du charbon vers les pays voisins comme l'Algérie, la Mauritanie, le Sénégal et le Burkina Faso. Pour éviter la disparition de nos forêts à moyenne échéance, il importe de prendre les mesures suivantes :

- L'élaboration des plans d'aménagement et plan de gestion des massifs forestiers en vue de mieux organiser l'exploitation du bois énergie conformément aux dispositions de la loi N°10 028 du 12 juillet 2010 portant principes de gestion des ressources du domaine forestier national ;
- L'obligation pour les exploitants forestiers de réaliser un reboisement compensatoire des prélèvements effectués ;
- La reconversion des boulangeries utilisant le bois de chauffe à d'autres sources d'énergie comme le fuel, le gaz oil, l'électricité ou le gaz butane ;
- Le financement par l'Etat du reboisement et de toutes actions de restauration des forêts. La subvention au gaz butane pourrait être reportée sur la restauration des forêts ;
- La promotion d'autres sources alternatives d'énergie ;
- La sensibilisation des consommateurs maliens à changer de mode de consommation respectueux de l'environnement.

Cette problématique découle d'une mauvaise perception des populations de l'utilisation des ressources forestières, de leurs besoins réels en bois énergie mais aussi et surtout de l'insuffisance notoire des moyens mis à la disposition de la DNEF pour gérer efficacement toutes ces questions. En effet, les populations rurales gardent encore de nos jours leur conception empirique selon laquelle les ressources naturelles sont un don de Dieu, qu'on peut en user autant que l'on veut et Dieu pourvoira à leur renouvellement.

3- La lutte contre les feux de brousse :

Les feux de brousse constituent un véritable fléau, dans la mesure où ils ravagent chaque année d'importantes quantités de biomasse notamment les forêts. Les conséquences immédiates sont la dégradation des ressources forestières, la migration de la faune sauvage et l'infertilité des sols. La Direction Nationale des Eaux et Forêts a depuis Octobre 2012 instruit aux Directions Régionales la réactivation des comités de gestion des feux précoces dans les zones écologiques concernées. Cette mesure a été suivie d'effet au niveau des cercles de Bafoulabé, Kayes, Kita, Kéniéba et Diéma où les préfets ont pris des décisions autorisant la mise à feu précoce dans les zones agro écologiques appropriées. De même, des messages de sensibilisation des populations par tous les canaux de communication (radios rurales, radios privées de proximité, sketch) sont régulièrement diffusés à l'effet de lutter contre les feux de brousse. La problématique de la lutte contre les feux de brousse réside dans la passivité des populations à se mobiliser pour l'extinction des feux de brousse surtout que certains feux sont déclenchés sur la base de croyances. Les élus locaux des zones pastorales de la région de Kayes (Nioro et Diéma) s'investissent à fond dans la lutte contre les feux de brousse à travers des campagnes de

sensibilisation en collaboration avec le service des Eaux et Forêts. La lutte contre les feux de brousse passe par l'observation des mesures suivantes :

- La mise en œuvre du plan d'action de lutte contre les feux de brousse adopté en conseil des Ministres en 2008 axé sur l'acquisition des équipements adéquats ;
- L'application de l'arrêté N°95-2487/MDRE-SG du 14 novembre 1995 déterminant les conditions de mise à feu précoce dans les domaines forestiers de l'Etat et des Collectivités ;
- La dynamisation des brigades de lutte contre les feux de brousse dans tous les villages ainsi que leur animation et suivi ;
- L'intensification de la sensibilisation des populations afin qu'elles réalisent des pare feux autour des massifs situés sur leur terroir et qu'elles se mobilisent pour éteindre les feux de brousse d'où qu'ils viennent. Les populations doivent organiser et assurer une surveillance villageoise de manière à faciliter la recherche des auteurs des feux de brousse ;
- L'organisation de concertations au niveau des collectivités et d'autres acteurs sur l'opportunité de la relecture du texte qui gère les feux de brousse de manière à le rendre plus dissuasif ;
- L'établissement d'un cadre de concertation et de collaboration avec la Direction Nationale de la Protection Civile.

4- L'aménagement des forêts :

La loi N°10-028 du 12 juillet 2010 conditionne l'exploitation de tout massif forestier à l'élaboration de son plan d'aménagement et de gestion. Cette mesure tient compte du souci d'opérer des prélèvements de produits forestiers compatibles avec le potentiel exploitable des massifs. Le nombre de massifs disposant de PAG qui est de **530** pour une superficie totale de **938 090,86 ha** est nettement insuffisant pour supporter l'exploitation forestière. Les Directions régionales des Eaux et forêts sont à pied d'œuvre pour élaborer les PAG des massifs forestiers dans leurs régions respectives. Une formation en aménagement forestier à été dispensée à tous les agents forestiers chargés d'aménagement au niveau des DREF en vue de renforcer leurs capacités. L'élaboration du programme quinquennal d'aménagement conformément aux textes en vigueur est en cours. Ce programme sera un formidable outil de gestion de nos formations forestières mais aussi un outil d'aide à la décision.

5- Le renforcement et la moralisation du contrôle forestier :

Le contrôle forestier est par excellence l'activité de régulation de toute l'action forestière. Il permet en effet de veiller au respect des normes législatives, réglementaires et techniques de toutes les activités concourant à l'accomplissement de la mission de la DNEF. Le contrôle forestier mené dans la règle de l'art assure la visibilité et la traçabilité de la mise en œuvre des tâches assignées à la DNEF. Il véhicule le cas échéant une image négative du service.

Il est important de rappeler que le service forestier a depuis les années 70 au travers d'une police forestière pure et dure présenté à l'opinion nationale une image peu

reluisante, toute chose qui lui valu les récriminations et les agressions verbales de toutes sortes lors des Etats Généraux du Monde Rural à la suite des évènements du 26 Mars 1991. En effet, les tracasseries et les abus de tous genres dont certains agents forestiers s'étaient rendus coupables ont créé chez les citoyens maliens un sentiment de frustration, de mépris voire même de rejet du service forestier et de ses agents. Cette situation s'explique par le manque de formation professionnelle des agents, une absence de déontologie mais aussi et surtout une insuffisance notoire des moyens matériels et financiers mis à la disposition du service.

Dans le souci d'assurer une gestion durable des ressources forestière et fauniques et de redorer l'image du service forestier, Il importe de prendre en urgence les mesures suivantes :

- Le renforcement des capacités des agents forestiers chargés du contrôle forestier notamment dans le domaine de la maîtrise des textes législatifs et réglementaires ainsi que l'ensemble des dispositions normatives ;
- L'élaboration du code de déontologie qui permettra aux agents forestiers chargés du contrôle forestier de disposer du savoir faire et du savoir être face à des délinquants ou à tout autre utilisateur des ressources forestières et fauniques ;
- L'équipement du service en ressources humaines de qualité et en moyens matériels et financiers suffisants ;
- La présence effective des agents forestiers chargés du contrôle sur le terrain ;
- Le maintien d'un effectif minimal au niveau des postes de contrôle situés sur les axes routiers (2 agents) ;
- La moralisation du contrôle des produits forestiers en circulation par l'application stricte de la législation et la réglementation en vigueur (faire la vérification de la qualité et des quantités des produits forestiers en circulation.

6- La gestion des aires protégées :

Le Mali compte 26 aires protégées dont une(1) réserve de biosphère ;deux (2) Parcs Nationaux ; onze(11) réserves de faune, un(1) sanctuaire de Chimpanzés, deux réserves partielles de faune et neuf(9) zones d'intérêt cynégétiques totalisant une superficie de **9 172 757 ha soit 8%** du territoire contre **12% exigé par l'UICN**. La gestion des aires protégées au Mali se fait de manière peu optimale. En effet, en dehors de l'OPNBB qui ne s'occupe d'ailleurs que de la réserve de Biosphère de la Boucle du Baoulé et de ses réserves adjacentes, les autres aires protégées sur l'étendue du territoire sont gérées de manière lâche par les Directions Régionales des Eaux et Forêts et au gré des projets du moment. Il existe au niveau de la Direction Nationale, une division aménagement des Aires de conservation de la faune et de son Habitat qui assure la coordination technique des projets et programmes évoluant dans le sous secteur faune.

Force est de reconnaître que le mode de gestion actuel des aires protégées ne favorise guère la conservation et la valorisation des ressources fauniques surtout à un moment où le développement des initiatives de partenariat Public/Privé s'impose comme une impérieuse nécessité.

Aussi, des réflexions sont-elles en cours pour déterminer les meilleurs arrangements institutionnels susceptibles d'assurer une meilleure prise en charge des aires

protégées. D'aucuns penchent pour la création d'une structure autonome pour la gestion des aires protégées à l'instar de nombreux autres pays de l'Afrique de l'Ouest. D'autres estiment que la Création d'une Direction Générale des Eaux et Forêts avec une sous direction chargée de la gestion des aires protégées pourrait résoudre la question. En tout état de cause, l'étude sur les arrangements institutionnels pour une gestion efficace des aires protégées devant être menée dans le cadre du projet de renforcement et d'extension des aires protégées dans le sud Ouest du Mali permettra d'indiquer la meilleure option. La promotion des aires de conservation passe par les mesures suivantes :

- La formation de spécialistes de faune ;
- Le développement du partenariat Public/Privé à travers l'amodiation des réserves de faune pour la promotion du tourisme de vision ;
- Le redimensionnement de certaines aires protégées comme les réserves partielles de faune d'Ansongo-Ménaka et du Gourma de manière à extraire toutes les zones occupées ;
- La création d'une structure autonome chargée spécifiquement de la gestion des aires protégées ;

7- Le renforcement des capacités :

La Direction Nationale des Eaux et Forêts compte 9 Directions Régionales, 51 cantonnements des Eaux et Forêts, 236 postes des Eaux et Forêts, 3 services rattachés, 7 projets et programmes dont quatre(4) arrivent en fin de phase le 31 décembre 2012. L'effectif du personnel forestier s'élève à 804 agents dont 209 Ingénieurs des Eaux et forêts, 367 Techniciens Supérieurs des Eaux et Forêts et 228 Agents Techniques des eaux et forêts. Il apparait que le ratio d'un ingénieur pour deux techniciens et quatre agents techniques n'est pas respecté ce qui pose un problème d'efficacité de l'encadrement. Au delà de l'insuffisance numérique du personnel, c'est la qualité des cadres qui reste préoccupante. Il s'agira donc de toute urgence de combler le déficit en personnel et de monter un programme de recyclage et de formation diplômante pour renforcer les capacités des agents.

Il est tout aussi important de renforcer les capacités des autres acteurs intervenant dans l'exploitation des ressources forestières et fauniques pour assurer leur durabilité

8- Le financement :

Les ressources financières (BSI et FAPFF) mises à la disposition de la Direction Nationale des Eaux et Forêts sont insignifiantes pour assurer une protection et une gestion efficace des ressources forestières et fauniques. Du reste, la modicité de ces ressources conforte les PTF dans leur conviction que **l'environnement n'est pas une priorité du Gouvernement du Mali.**

Les ressources externes des PTF ont des destinations ciblées et ne permettent pas de prendre en charge les problèmes les plus cruciaux de la protection des ressources forestières et fauniques comme la lutte contre les feux de brousse et le reboisement.

Il importe que le Gouvernement du Mali traduise dans les faits sa volonté politique en matière de protection de l'environnement en allouant des dotations budgétaires conséquentes. Des pays voisins comme le Niger mettent au minimum 500 millions à 1 milliard de francs CFA rien que dans le reboisement.

De manière spécifique les mesures doivent être prises pour optimiser l'utilisation du fonds d'aménagement et de protection des forêts et de la faune sauvage :

- L'amendement de la loi N°005 du 14 Mars 2004 portant création du Fonds d'aménagement et de protection des forêts et du fonds d'aménagement et de protection de la faune dans le domaine de l'Etat à l'effet d'intégrer les recettes du contentieux dans lesdits fonds ;
- La relecture du décret N°091/P-RM du 24 Mars 2004 pour revoir à la hausse le taux prévu pour l'aménagement des forêts et des aires protégées ;
- La relecture du décret N°045/P-RM du 24/02/1986 pour prendre en charge les remises sur l'exploitation.

9- La Communication :

La participation pleine et entière des populations et de tous les autres acteurs reste une condition déterminante à la gestion durable des ressources naturelles. Tout cela doit s'appuyer sur une vaste campagne d'information, de formation mais surtout de communication à l'endroit de tous les utilisateurs des ressources forestières et fauniques. Il importe donc que la DNEF soit assistée d'un conseiller en communication en vue de faire passer tous les messages relatifs à la gestion durable des ressources forestières et fauniques.

10-Les projets et programmes :

La Direction Nationale des Eaux et Forêts compte sept(7) projets et programmes dont quatre sont en fin de phase respectivement le 30 septembre 2012 et le 31 décembre 2012(le Programme de gestion décentralisée des forêts, le projet multinational de gestion Intégrée des plantes aquatiques proliférantes en Afrique de l'Ouest : composante Mali, le projet conservation et valorisation de la biodiversité du Gourma et des éléphants et le projet Initiative Pauvreté/Environnement).

Le programme de gestion décentralisée des forêts dispose encore de ressources financières importantes qui ne sont malheureusement pas accessibles à cause de la suspension de la coopération suédoise avec le Mali.

Le projet initiative pauvreté /environnement bénéficiera d'une seconde phase de cinq ans qui démarrera probablement à partir de juillet 2013.

Le projet plantes aquatiques proliférantes a élaboré en rapport avec le bailleur de fonds une note conceptuelle pour une nouvelle phase qui mettra l'accent sur la mécanisation de la lutte.

L'Etat a consenti un effort financier de **trois cent soixante dix huit millions (378 000 000) francs CFA** pour la consolidation des acquis du Projet conservation et

valorisation de la biodiversité du Gourma et des éléphants ainsi que la préparation d'une nouvelle phase sur les exercices 2013 et 2014.

Globalement, la mise en œuvre des projets et programmes rencontre des difficultés de mobilisation de la contre partie malienne. Cette situation est surtout préoccupante pour les deux projets (Alliance Globale sur les changements climatiques et Extension et renforcement du système des aires protégées au Mali) pour lesquels les financements extérieurs se sont poursuivis pendant la période de suspension de la coopération des PTF.

Le démarrage du moins pour son volet environnement sur financement suédois du Programme de Développement Durable du Delta Intérieur du Niger (PDD-DIN) a été interrompu par les événements du 22 Mars 2012.

La situation détaillée de la mise en œuvre de tous ces projets et programmes est annexée à la présente note technique.

II- PROGRAMME DE RELANCE DES ACTIVITES DE LA DIRECTION NATIONALE DES EAUX ET FORETS A COURT ET MOYEN TERMES (DE 2013 A 2015)

Le programme de relance des activités de la DNEF consigné dans le tableau ci-dessous a pour but de résoudre les quatre grandes problématiques en vue de gérer durablement les ressources forestières et fauniques. Il s'agit d'une logique d'intervention qui fixe des résultats à atteindre à court et moyen termes avec des ressources humaines, matérielles financières adéquates. L'innovation importante de ce programme réside dans l'expérimentation de la protection des parcelles reboisées par des clôtures et la contractualisation du reboisement avec des structures socioprofessionnelles en vue de maximiser les taux de réussite.

Problématiques	Résultats attendus	Mesures immédiates à prendre	Mesures à prendre 2013-2015	Moyens nécessaires	Source financement
1. Exploitation de bois énergie	Les classes aisée et moyenne dans les villes et campagnes utilisent le gaz butane	-	L'approvisionnement conséquent du marché en gaz butane	89 782 156 332 FCFA entre 2013 et 2015	Etat
	Les couches les moins nanties dans les villes et campagnes utilisent les foyers améliorés	La diffusion des foyers améliorés de tous types	Appuyer 30 groupements de forgerons dans 30 cercles dans la fabrication et la diffusion des foyers métalliques	195.525.000 F CFA (en raison de 5.925.000F/groupement)	AMADE R 177 750 GEDEFO R 17775

Problématiques	Résultats attendus	Mesures immédiates à prendre	Mesures à prendre 2013-2015	Moyens nécessaires	Source financement
	Les énergies de substitution sont développées	Informé et sensibiliser sur les énergies de substitution existantes à savoir les briquettes de charbon à partir des résidus des récoltes et des plantes aquatiques envahissantes comme la jacinthe d'eau et le typha	Poursuivre la vulgarisation des énergies de substitution en appuyant deux opérateurs économiques de la place	51.500.000 FCFA (en raison de 25.000.000F/opérateur)	AMADER R 50 000 GEDEFOR R 1 500
	712.157 ha de forêts sont mis sous aménagement pour l'approvisionnement en bois	Information et sensibilisation sur l'application de la loi n° 10-028 du 12 juillet 2010	Elaboration et mise en œuvre de plans d'aménagement des massifs (712.157 ha)	1.691.000.000 FCFA	FAPFF 50 000 BSI 100 000 AMADER R 50 000 GEDEFOR R 71 250 PTF 1 419 750
2. Contrôle forestier	La capacité de gestion administrative des chefs de Cantonnements est améliorée	-	Relire le guide de gestion à l'usage des Cantonnements pour l'adapter au contexte actuel à travers l'organisation d'un atelier de 3 jours	10.000.000 FCFA (1atelier à Tabakoro)	Budget national MEA
	Les agents de contrôle du District de Bamako et les Chefs de Postes des Eaux et Forêts sont formés sur les textes de gestion des ressources du domaine forestier	Elaborer un programme trimestriel et mensuel pour les chefs de postes des Eaux et Forêts et en assurer le suivi	Tenir les sessions de formation groupées dans les régions de Kayes, Koulikoro, Ségou, Sikasso et Bamako en raison de 2.000.000F/session	10.000.000FCFA	Budget national MEA

Problématiques	Résultats attendus	Mesures immédiates à prendre	Mesures à prendre 2013-2015	Moyens nécessaires	Source financement
	national				
	Le dispositif du contrôle forestier sur les axes routiers et dans le District de Bamako est réorganisé	Fermer certains postes du district de Bamako et des axes routiers ainsi que le poste de Nafadji (forêt confiée à l'OPNBB)	Doter les postes organisés en moyen logistique individuel	Prise de Décision de mutation par le MEA 24.780.000FCFA pour l'achat de 42 motos	FAPFF 24 780
	Les forêts classées sont débarrassées de leur occupation illicite	Procéder au déguerpissement des hameaux de culture des forêts classées de Tienfala, (Koulikoro) Nafadji, Galé (Kita), des Monts Mandingues (Sébé/Kati) et de la Réserve de faune de Kéniébaoulé (Kati)	Restaurer les forêts déguerpies (planter dans les forêts classées Tienfala, Monts Mandings et Galé	Cf. coût reboisement forêt classée au Point 4	
	Les forêts classées autour de Bamako et la forêt classée de Nafadji sont mieux protégées	Renforcer les capacités de la DREF de Koulikoro et de l'OPNBB	Créer une Unité de Gestion des Forêts Classées au Mali(UGFC)	Décret de création de l'UGFC par le MEA	MEA DNEF
	Les brigades forestières et de lutte anti-braconnage sont créées	Créer huit brigades forestières et de lutte anti-braconnage: - 1 au niveau national ; - 6 au niveau régional (les régions de : Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou, Mopti et District Bamako) - 1 au niveau local.	03 missions par an pour la brigade nationale ; 04missions par an soit une mission par trimestre pour la brigade régionale ; 12 missions par an soit une mission par mois pour la brigade locale.	145.110.000 FCFA dont : 4.110.000 F/brigade Nat ; 18.000.000F/brigade 6Régions ; 120.000.000F/brigade 40 cercles.	FAPFF 145 110
3 Exportatio	Les brigades de surveillance villageoise	Former les brigades de surveillance des villages frontaliers	Doter les brigades en équipement (vélos,	14.850.000 FCFA	FAPFF 14 850

Problématiques	Résultats attendus	Mesures immédiates à prendre	Mesures à prendre 2013-2015	Moyens nécessaires	Source financement
n frauduleux de bois énergie	dans tous les villages frontaliers sont redynamisées	de Kayes, Koulikoro et Sikasso.	torches, coupe- coupe, bidon d'eau crédits téléphone)		
	Le cadre organique de la DNEF est étoffé	-	Recrutement de 500 agents dont : 50 TEF, 300 ATEF et 150 gardes forestiers/gardes chasse.	Salaires des fonctionnaires	Budget National
4. Reboisement	Le taux moyen de réussite des plants est connu	Suivi évaluation de la campagne nationale de reboisement 2012.	Evaluation du taux moyen de réussite des plantations de la campagne nationale de reboisement 2012	6.000.000FCFA (en raison de 3.000.000 FCFA/mission)	BSI 6000
	Les activités de reboisement sont financées par les communes	-	Inscrire les activités de reboisement dans les PDSEC des communes	Prise de Décision du MATDAT	
	Les forêts classées sont restaurées	Identifier les zones à restaurer dans les différentes forêts classées	Contractualiser la plantation de 2000 ha par an (400.000F/ha)	800.000.000 FCFA	FAPFF 100 000 PGDF 100 000 PTF 100 000
			Protection /clôture des 2000 ha en fil de fer barbelé (17875F/ha)	35.750.000 FCFA	BSI 35 750 GEDEFOR 12 000
	Des plantations sont réalisées dans le domaine protégé	Conduite des diagnostics participatifs dans toutes les régions du sud	Achat des plants pour la réalisation de 50.000 ha de plantations pures, agro forestières, brise vent et protection (moy. 360 pieds/ha)	1232.850.000 FCFA (plus effort physique des populations)	BSI 58 250 GEDEFOR 3 600 AGCC 1 171 000

Problématiques	Résultats attendus	Mesures immédiates à prendre	Mesures à prendre 2013-2015	Moyens nécessaires	Source financement
	Les régénérations naturelles sont assistées	Conduite des diagnostics participatifs dans toutes les régions du sud	Réalisation de 30.000 ha de régénérations naturelles assistées (20.000F/ha)	600.000.000 FCFA (plus effort physique des populations)	AGCC 600 000
	Les dunes de sable sont fixées	Conduite des diagnostics participatifs dans toutes les régions du nord	Fixation mécanique et biologique de 1750 ha de dunes	2.493.750.000 FCFA	PTF
COUT TOTAL				96.741.146.332	

NB :

MEA : Budget de formation du Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement;
DNEF : Budget de fonctionnement de la Direction Nationale des Eaux et Forêts ;
BSI : Budget Spécial d'Investissement ;
PTF : Partenaires Techniques et Financiers ;
AMADER : Agence Malienne de Développement de l'Electrification Rurale.

COMMENTAIRES : Le programme de relance des activités de la DNEF pendant la période 2013-2015 se propose de réunir toutes les conditions humaines, matérielles et financières nécessaires. Il passe par le renforcement des effectifs des agents forestiers ainsi que de leurs capacités. Les agents forestiers seront désormais plus dans et autour des forêts pour mieux contrôler l'exploitation des ressources forestières en temps réel. Le renforcement du contrôle forestier sur certains axes routiers va conforter le dispositif de contrôle en forêts. De même, il sera procédé à la fermeture de certains postes de contrôle en vue de redéployer les agents dans les forêts classées.

La caractéristique essentielle de ce programme est la contractualisation de certaines superficies de reboisement aux jeunes, aux femmes, aux ONG et GIE en vue de maximiser les taux de réussite.

La diminution significative de la consommation du bois énergie nécessitera également des investissements importants en termes de subvention de l'Etat en gaz butane.

Sur le montant total de **96.741.146.332 FCFA** nécessaire pour la période 2013-2015, la somme de **Un milliard cinq cent vingt neuf millions sept cent quatre vingt six mille (1 529 786 000)** francs CFA est normalement mobilisable au cours de l'exercice 2013 sous réserve que le BSI respecte ses engagements et que les PTFs reprennent la coopération avec le Mali.

Alassane Boncana Maïga
Chevalier de l'Ordre National

